



L'équipe pédagogique

>> Les universitaires

- J.P. CÉRÉ, Maître de Conférences de Droit privé (Université de Pau et des Pays de l'Adour)
- J.P. ALLINÉ, Professeur d'histoire du Droit (Université de Pau et des Pays de l'Adour)
- M. GIACOPELLI, Maître de Conférences de Droit privé (Université d'Aix-Marseille III)
- J.C. FROMENT, Professeur de Droit public (Université Pierre Mendès-France de Grenoble)
- M. RENNEVILLE, Maître de Conférences (Université de Paris VIII)
- M. HERZOG-EVANS, Maître de Conférences de Droit privé (Université de Nantes)
- J. GOURDOU, Professeur de Droit public (Université de Pau et des Pays de l'Adour)
- E. PÉCHILLON, Maître de Conférences de Droit public (Université de Rennes I)
- P. TOURNIER, Directeur de recherche au CNRS (Paris)
- J. CASTAGNEDE, Maître de Conférences de Droit privé (Université de Pau et des Pays de l'Adour)
- V. MALABAT, Professeur de Droit privé (Université Montesquieu Bordeaux IV)
- M.A. AGARD, Maître de Conférences de Droit privé (Université Montesquieu Bordeaux IV)
- V. PELTIER, Maître de Conférences de Droit privé (Université Montesquieu Bordeaux IV)
- G. CASILE-HUGUES, Maître de Conférences de droit Privé (Université d'Aix-Marseille III)
- G. CHANTRAINE, Chercheur au CNRS (CESDIP/Paris)
- M. VACHERET, Professeur de Criminologie (Université de Montréal) Canada
- C. E. JAPIASSU, Professeur de droit (Université de Rio de Janeiro) Brésil
- J.L. DE LA CUESTA, Professeur de Droit public (Universidad Del Pais Vasco) Espagne
- F. DÜNKEL, Professeur de criminologie (Université de Greifswald) Allemagne
- T. PAPTODOROU, Professeur de Droit (Université de Péloponnèse) Grèce

>> Les professionnels

- G. MAYER, Secrétaire exécutive adjointe du CPT (Conseil de l'Europe) Strasbourg
- F. TULKENS, Juge à la Cour européenne des Droits de l'homme (Strasbourg)
- F. FÉVRIER, Directeur du département Droit, Institutions et politiques pénitentiaires (ENAP)
- N. GRILLE, Directeur adjoint à la formation continue (ENAP)
- P. BONHOMME, Département Droit, Institutions et politiques pénitentiaires (ENAP)
- P. MBANZOULOU, Chercheur ENAP, Maître de Conférences associé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- E. FRADET, Département Droit, Institutions et politiques pénitentiaires (ENAP)
- P. FAUCHER, Magistrat à la Cour d'Appel de Bordeaux
- A. CAUTRES-LACHAUD, Chargée de formation et de recherche à l'École Nationale de la Magistrature (Bordeaux)
- J. LETANOUX, Directeur maison centrale Saint Martin de Ré
- X. LAMEYRE, Chargé de formation et de recherche à l'École Nationale de la Magistrature (Paris)
- E. ARCHER, Directeur du SMPR de Lille
- J.F. DESCORPS, Manager GEPSA (Paris)
- E. PERREUX, Juge de l'Application des peines (Bordeaux)
- S. ROUBAUD, Juge de l'application des peines. (Pau)
- L. MORISSET, Avocat à la Cour (Villeneuve-sur-Lot)
- D. KARSENTI, Présidente du TGI (Agen)
- P. GARREAU, Directeur Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (Vendée)
- M. LEMARCHAND, Directeur Service Penitentiaire d'Insertion et de Probation (Dordogne)
- J.L. BONNEFEMME, Directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse (Mont-de-Marsan)
- M. DIZIER, Directeur prison d'Arlon (Belgique)
- C. BASSE-CATHALINAT, Chargé de formation et de recherche à l'École Nationale de la Magistrature (Bordeaux)

Responsable de la formation

- Jean-Paul CÉRÉ
UFR de Droit, Économie et Gestion de Pau - Av. Doyen Poplawski
BP 1633 64016 Pau Cedex
Courriel : jean-paul.cere@univ-pau.fr

Dossier de candidature

>> Renseignements

Madame NICOLAU
Secrétariat des 3^{èmes} cycles
UFR de Droit, Économie et Gestion de Pau
Av. Doyen Poplawski - BP 1633 64016 Pau Cedex
Tél. : 05 59 40 80 82
Courriel : monique.nicolau@univ-pau.fr

>> Remise des dossiers

Début juillet

>> Sélection

La sélection des dossiers est effectuée par une commission composée du responsable du Master. Les résultats sont notifiés par courrier fin juillet.

Conception : Direction de la Communication - UPPA



MASTER PROFESSIONNEL

Droit de l'exécution des peines & droits de l'homme

<http://executiondespeines.univ-pau.fr>

Objectifs

Le Master "Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme" dispense une formation approfondie en droit pénal, sciences criminelles et droits de l'homme indispensable à l'exercice des métiers de la justice. Formation d'excellence, elle permet aux étudiants français et étrangers d'intégrer et d'anticiper les évolutions d'un secteur en totale mutation.

Le corps enseignant de ce Master est composé des meilleurs spécialistes français de l'exécution des peines auxquels sont associés des universitaires étrangers de renommée internationale et des membres éminents du Conseil de l'Europe.

Le droit de l'exécution des peines apparaît plus que jamais comme un domaine prioritaire. Sous l'influence principalement du droit européen, l'administration pénitentiaire a engagé une véritable mutation depuis quelques années. Sur le plan juridictionnel, l'ouverture récente des recours se traduit par une explosion du contentieux, guidée par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

S'il est incontestable que l'arsenal juridique mis progressivement en place, soucieux de protéger les droits des détenus dans le respect des conventions internationales ratifiées par la France, est de plus en plus performant, le manque de formation des professionnels de la prise en charge des personnes placées sous main de justice est patent.

Au lendemain de la victoire remportée, les prisonniers libérés sur les verges, il est tenté d'assurer de dégrader la peine infligée au couple par la justice à nouveau. Au lendemain de la victoire remportée, les prisonniers libérés sur les verges, il est tenté d'assurer de dégrader la peine infligée au couple par la justice à nouveau. Au lendemain de la victoire remportée, les prisonniers libérés sur les verges, il est tenté d'assurer de dégrader la peine infligée au couple par la justice à nouveau.

Droit de l'exécution des peines & droits de l'homme

Débouchés

- **Préparation aux concours** de l'administration pénitentiaire, Barreau, Magistrature, Police nationale et Gendarmerie nationale, Protection judiciaire de la jeunesse, Collectivités locales et territoriales...
- **Recrutement direct** : entreprises privées assurant la construction et la gestion d'établissements pénitentiaires, ONG, associations humanitaires ou associations d'aides aux victimes, Ministère de la Justice, Administration Pénitentiaire, ENAP.
- **Qualification des professionnels de la Justice (formation continue)** : avocats, magistrats, personnels de l'administration pénitentiaire (personnels de direction au niveau régional, personnel de direction au niveau local, personnels pénitentiaires des services de probation, personnel de santé, surveillants...).

>> Quelques exemples de métiers/postes :

Directeur d'établissement pénitentiaire, manager d'établissement pénitentiaire, conseiller d'insertion et de probation, responsable cellule juridique dans une direction régionale de l'administration pénitentiaire, avocat, magistrat, directeur de la protection judiciaire et de la jeunesse, assistant de justice, officier de gendarmerie, commissaire de police.

Admissions

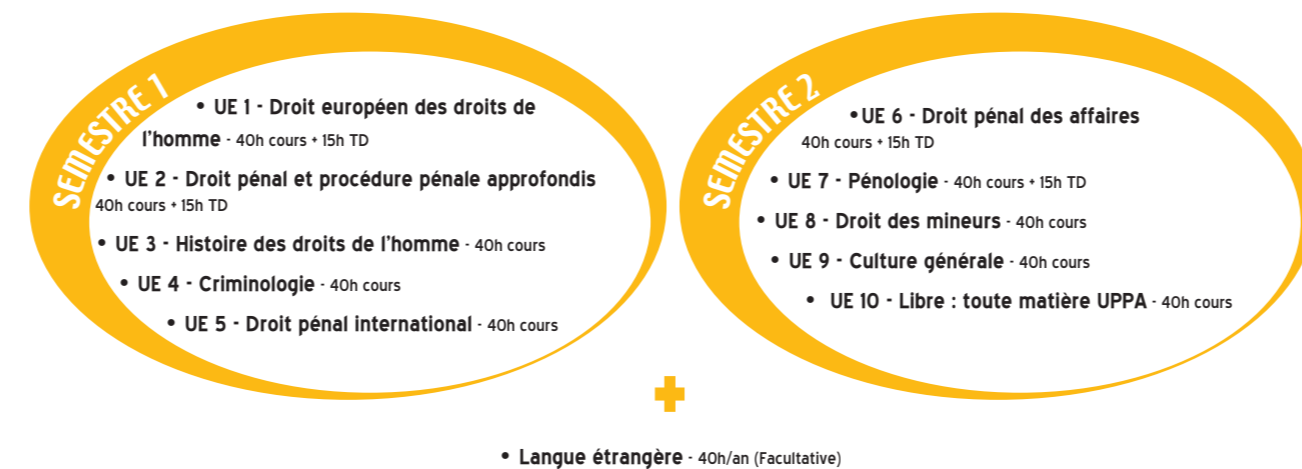
>> En première année de Master (M1)

- soit être titulaire d'une Licence en Droit ou en AES. Des dérogations pourront être accordées aux titulaires d'autres Licences ou de diplômes équivalents.
- soit détenir une formation et une expérience dans les domaines professionnels couverts par le MASTER Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.

>> En deuxième année de Master (M2)

Ce MASTER comprend chaque année une quarantaine d'étudiants issus du MASTER première année mais également des professionnels de la justice inscrits au titre de la formation continue : personnels de l'administration pénitentiaire, avocats, magistrats, etc.

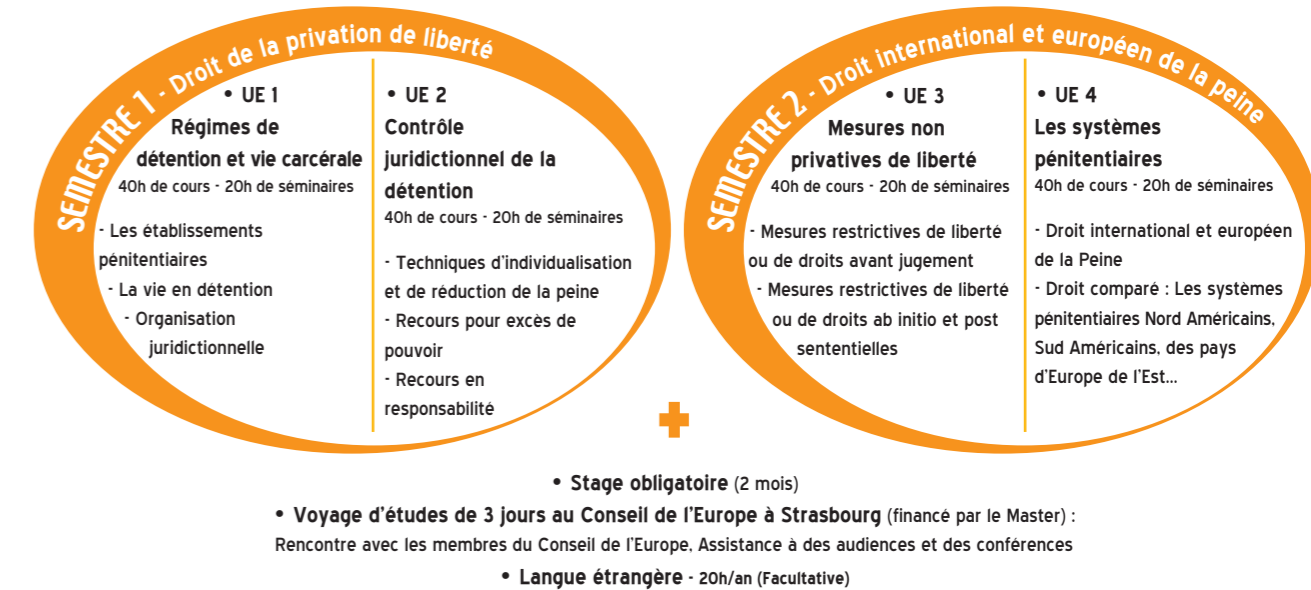
Première année de Master – M1 à Pau - UFR Droit, Économie et Gestion



>> Contrôle des connaissances

- Les Unités d'enseignements avec TD 1, 2, 6, 7 font l'objet d'une épreuve écrite de 3h (coef. 2) et d'une note de contrôle continue (coef. 1). L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants.
- Les autres UE 3, 4, 5, 8, 9, 10 font l'objet d'un oral (coef. 1).
- Pour l'UE facultative de langue, seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont comptabilisés, dans une limite de 0,5 points de moyenne générale sur les deux semestres.
- Les Crédits ECTS
 - pour les EU 1, 2, 6, 7 : 9 ECTS pour chaque unité
 - pour les EU 3, 4, 5, 8, 9, 10 : 4 ECTS pour chaque unité

Deuxième année de Master – M2 à Agen - Cohabité avec l'Université de Bordeaux IV et en partenariat exclusif avec l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire



>> Contrôle des connaissances

- Les deux premiers modules 1 et 2 sont sanctionnés à la fin du premier semestre : deux épreuves écrites de 5 heures chacune, courant février.
- Les deux derniers modules 3 et 4 sont sanctionnés courant juin : deux épreuves orales, dont l'une (module 4) fait l'objet d'un exposé discussion devant un jury composé d'universitaire(s) et de professionnel(s) (une heure de préparation, dix minutes d'exposé et discussion d'environ vingt minutes avec le jury).
- Soutenance du mémoire de stage, noté sur 40, en septembre.
- L'option Langues étrangères est sanctionnée par une note (sur 20) de contrôle continu. Seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont retenus.
- Les Crédits ECTS :
 - pour les EU 1, 2, 3, 4 : 10 ECTS pour chaque unité
 - pour le mémoire de stage : 20 ECTS